La direction de l'offre de soins

Pôle parcours de soins et professions de santé
Bureau de l'Internat

DEMANDE DE STAGE D'INTERNE

EN DEHORS DE LA CIRCONSCRIPTION D'ORIGINE (INTER-CHU)

Y COMPRIS LES STAGES A L'ETRANGER, DANS LES DOM et COM *

ET LES ECHANGES A L'INTERIEUR DE LA REGION

Arrêté du 4 février 2011, modifié par arrêté du 25 février 2016, relatif à l'organisation, au déroulement et à la validation des stages des étudiants en troisième cycle des études médicales (articles 17 à 18-1, 20, 21 et 23)

Arrêté du 23 avril 2012, modifié par arrêté du 25 février 2016, portant organisation pour le troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques et de biologie médicale de la répartition des postes, de l'affectation des étudiants et du déroulement des stages particuliers (articles 7 à 8-1 et 11)

Arrêté du 12 août 2011, modifié par arrêté du 25 février 2016, fixant pour l'internat en odontologie l'organisation des choix de postes, la répartition des postes, l'affectation des internes et le déroulement des stages particuliers (articles 6 à 7-1 et 9)

CONDITIONS A REMPLIR :

Le choix d'un stage hors subdivision (ou hors région) exige au préalable, au sein de la subdivision d'origine, la validation de deux stages. Pour les stages à l'étranger, l'interne doit avoir validé 4 stages.

DEPOT DE DOSSIER :

Un dossier **complet** doit être adressé à Direction des Affaires Médicales de votre CHU de rattachement, à la scolarité de la faculté, ainsi qu'à l'établissement d'accueil.

Les dates limites de dépôt de dossier dans la région Auvergne-Rhône-Alpes sont fixées, suite à un accord local, au plus tard le :

- **31 octobre** pour le semestre débutant en Mai.
- **30 avril** pour le semestre débutant en Novembre.

Une présentation orale du projet est prévue lors de la commission inter-CHU, à l'aide éventuellement d'un diaporama selon la subdivision (une convocation est adressée par le CHU). Les internes sont invités à prendre contact avec la Direction des Affaires Médicales du CHU de rattachement afin de connaître les modalités de la commission.

Après examen des avis recueillis (cf rubrique du dossier de candidature) et du projet pédagogique, l'accord est donné par la commission inter-CHU pour **un semestre seulement**.
Si le stage est d'une durée d'un an, il devra faire l'objet d'un nouveau dépôt de dossier.

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
241 rue Garibaldi
CS 93383
69418 Lyon Cedex 03
☏ 04 72 34 74 00
www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr

* DOM et COM : Antilles-Guyane, Réunion, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française

♦ **DOSSIER DE CANDIDATURE :**

Le dossier de demande de stage hors circonscription comporte :

- Une lettre de demande

- Un projet de stage

- L'avis du coordonnateur régional du DES d'origine

- L'avis du coordonnateur local du DES d'origine concerné

- L'avis du responsable médical du lieu de stage agréé ou du praticien agréé - maitre de stage des universités d'accueil

- L'avis du directeur de l'établissement hospitalier ou de l'organisme d'accueil.

En complément de ces documents obligatoires, des lettres de recommandations peuvent être jointes pour appuyer la demande (par exemple : chef de service d'accueil, coordonnateur local du DES d'accueil, etc…)

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
241 rue Garibaldi
CS 93383
69418 Lyon Cedex 03
☏ 04 72 34 74 00
www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr

INFORMATIONS GENERALES

Informations personnelles

Nom et Prénom :

Nom d'épouse :

Adresse mail :

N° de téléphone :

Adresse personnelle :

Cursus universitaire

Subdivision d'origine :

Année des ECN :

Discipline d'affectation :

DES d'inscription :

Ancienneté de fonctions :
(nombre de semestres validés au moment du choix)

DESC d'inscription :

Liste des stages effectués :

Semestre	Etablissement	Service	Responsable	DES d'agrément

Informations concernant le stage souhaité

Période souhaitée : MAI à NOVEMBRE

ou NOVEMBRE à MAI

Subdivision demandée :

Etablissement demandé :

Service demandé :

Responsable :

Stage demandé au titre du DES(CQ) de :
(Le terrain de stage doit être agréé pour ce DES(CQ) sur la période souhaitée)

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
241 rue Garibaldi
CS 93383
69418 Lyon Cedex 03
☏ 04 72 34 74 00
www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr

AVIS DU RESPONSABLE MEDICAL
DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

DEMANDE DE STAGE EN DEHORS DE LA CIRCONSCRIPTION D'ORIGINE

Je soussigné(e) :

Responsable du Service :

Etablissement (adresse et n° tél.) :

donne un avis favorable à :

Interne inscrit(e) dans le D.E.S. de :

pour accomplir un semestre d'internat de :

- MAI à NOVEMBRE
- NOVEMBRE à MAI

dans mon service.

Date :

Signature du Coordonnateur :

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
241 rue Garibaldi
CS 93383
69418 Lyon Cedex 03
☏ 04 72 34 74 00
www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr

AVIS DU DIRECTEUR
DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

DEMANDE DE STAGE EN DEHORS DE LA CIRCONSCRIPTION D'ORIGINE

Je soussigné(e) :

Directeur de l'Etablissement (nom, adresse et n° tél.) :

donne un avis favorable à :

pour accomplir un semestre d'internat de :

- MAI à NOVEMBRE
- NOVEMBRE à MAI

dans le service de (nom du terrain de stage et nom du responsable) :

Date :

Signature du Directeur :

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
241 rue Garibaldi
CS 93383
69418 Lyon Cedex 03
☏ 04 72 34 74 00
www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr

AVIS DU COORDONNATEUR REGIONAL DU DES
DE LA SUBDIVISION D'ORIGINE

DEMANDE DE STAGE EN DEHORS DE LA CIRCONSCRIPTION D'ORIGINE

Je soussigné(e)

Coordonnateur du D.E.S. de :

donne un avis favorable à :

pour accomplir un semestre d'internat de :

- MAI à NOVEMBRE
- NOVEMBRE à MAI

dans la subdivision de :

dans le terrain de stage (Etablissement, Service, Responsable) :

Date :

Signature du Coordonnateur :

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
241 rue Garibaldi
CS 93383
69418 Lyon Cedex 03
☏ 04 72 34 74 00
www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr

AVIS DU COORDONNATEUR LOCAL DU DES
DE LA SUBDIVISION D'ORIGINE

DEMANDE DE STAGE EN DEHORS DE LA CIRCONSCRIPTION D'ORIGINE

Je soussigné(e)

Coordonnateur du D.E.S. de :

donne un avis favorable à :

pour accomplir un semestre d'internat de :

- MAI à NOVEMBRE
- NOVEMBRE à MAI

dans la subdivision de :

dans le terrain de stage (Etablissement, Service, Responsable) :

Avis motivé du Coordonnateur (*ou par courrier séparé*) :

Date :

Signature du Coordonnateur :

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
241 rue Garibaldi
CS 93383
69418 Lyon Cedex 03
☏ 04 72 34 74 00
www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr